

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT**

**Origine :** Demande de renseignement en date du 16 août 2001

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

- 2. Référence :**
- (i) Pièce SCGM-4, Document 1, Page 7 de 11.
  - (ii) Article de journal, LE SOLEIL, 8 août 2001.

**Préambule :**

Il est mentionné à la référence (i) que la capacité d'entreposage du site de St-Flavien est de 2,4 Bcf. Par ailleurs, à la référence (ii) il est indiqué que des travaux, présentement en cours sur le site, permettront d'augmenter la capacité à 141 millions de mètres cubes soit 4,98 Bcf/an.

**Questions :**

- 2.1 Veuillez confirmer ou infirmer l'information à la référence (ii) et le cas échéant préciser quand cette capacité additionnelle serait disponible?
  - 2.2 Si cette capacité additionnelle venait à être disponible, le serait-elle aux mêmes coûts et conditions que la capacité actuelle du site de St-Flavien?
- 

**Réponse :**

- 2.1 L'opérateur du site d'entreposage de Saint-Flavien nous a confirmé qu'aucuns travaux n'étaient effectués présentement. L'opérateur du site prévoit cependant effectuer des travaux de forage dans le futur. Il est prématuré de présumer des résultats concrets des travaux futurs sur la capacité d'entreposage à Saint-Flavien. La capacité d'entreposage disponible est confirmée annuellement à SCGM par l'opérateur du site d'entreposage.
- 2.2 Toute capacité additionnelle, jusqu'à concurrence de 142 millions de mètres cubes par année, est couverte par le contrat existant. Les coûts et conditions relatifs à cette capacité ont été approuvés par la Régie du gaz naturel dans le cadre de la décision D-94-06.